



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6414^e séance

Vendredi 28 octobre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Lutterotti
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Maia
	Chine	M. Sun Xiaobo
	États-Unis d'Amérique	M. Grant
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bonne
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Japon	M. Kodama
	Liban	M ^{me} Tawk
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Quarrey
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix
au lendemain d'un conflit (S/2010/386)

Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes
à la consolidation de la paix (S/2010/466)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2010/386)

Rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ejeviome Otopo, Directeur et Chef adjoint du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Otopo à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/557, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Au nom des membres du Conseil, je tiens à remercier les cofacilitateurs – l'Ambassadeur Heller, du Mexique, l'Ambassadeur Anderson, de l'Irlande et l'Ambassadeur Sangqu, de l'Afrique du Sud – qui se sont acquittés de la tâche qui leur avait été confiée de procéder au réexamen des dispositions exposées dans la résolution 1645 (2005), qui porte création de la Commission de consolidation de la paix.

Le rapport des cofacilitateurs sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies est issu de larges consultations approfondies avec les États Membres et d'autres parties prenantes. Le projet de résolution dont nous sommes saisis vise à donner suite, selon qu'il convient, aux recommandations figurant dans ce rapport en vue de renforcer encore l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Fédération de Russie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1947 (2010).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil sous la présidence ougandaise, je saisis cette occasion pour remercier sincèrement tous mes collègues au sein du Conseil, dont la coopération avec ma délégation a été des plus précieuses. Je tiens à remercier l'équipe du secrétariat du Conseil de sécurité et l'ensemble du personnel du Secrétariat de l'ONU, qui ont œuvré en coulisse pour appuyer l'action de la présidence.

La séance est levée à 15 h 10.